Écrit par ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Mardi, 09 Février 2016 12:00 -

Pour la deuxième année consécutive, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque publique d'investissement (BPI) France ont décidé ensemble, de **lancer un appel à projets pour soutenir des projets innovants impactant l'environnement régional de la santé**
.

Cette synergie des organismes financeurs vise à accompagner la démarche conjointe d'innovation initiée par des structures sanitaires ou médico-sociales, l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire régional et/ou des industriels.

L'ARS peut financer les structures de santé, la BPI et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes peuvent soutenir les entreprises privées associées aux projets.

Le Cluster i-Care et l'Union régionale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Rhône-Alpes sont associés à cet appel à projets en tant que « catalyseur » d'opportunités de projets globaux et contributeurs du processus de réponses des candidats. L'Observatoire régional des actions innovantes sur la dépendance et l'autonomie (ORAIDA) se positionne comme catalyseur des initiatives dans l'environnement médico-social.

Quelles innovations ? Quelles modalités ?

Les principaux champs de l'innovation privilégiés, qu'ils interviennent dans les domaines sanitaires, médico-sociaux ou de la prévention, sont :
- l'innovation par les usages s'appuyant potentiellement sur une innovation technologique,
- l'innovation sociale, innovation répondant à une question sociale (santé, prévention, réinsertion …) en s'assurant d'une viabilité économique,
- l'innovation organisationnelle et par le modèle économique.

Les projets coopératifs et partenariaux associant une entreprise de la santé et une structure de santé seront particulièrement appréciés et privilégiés. Par ailleurs, cet appel à projets cherchera à soutenir des couplages originaux et inédits entre, par exemple, l'évolution d'une organisation et le développement d'une nouvelle technologie, d'où l'intérêt de favoriser le partenariat avec une entreprise industrielle et commerciale ou de l'économie sociale et solidaire et une entité du secteur de la prévention ou sanitaire ou médico-social.

Les entreprises devront être implantées en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des projets pourront être proposés entre des structures sanitaires et médico-sociales régionales et des entreprises « extrarégionales », cependant ces dernières prendront en charge les démarches vers les organismes financeurs potentiels (ex : entité BPI de leur territoire ou Région).

L'appel à projets est ouvert le 8 février 2016 et sa clôture est prévue le 25 avril 2016.

Le cahier des charges et le cadre de réponse sont disponibles sur les sites des structures partenaires :
- www.ars.rhonealpes.sante.fr
- www.i-carecluster.org
- www.innovation.rhonealpes.fr